

N°2015-1

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2015
Séance du 16 février 2015

Bureau
Conseil d'administration

ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

- **Liste d'aptitude des sapeurs-pompiers habilités à l'utilisation des embarcations en eau intérieure**
- **Liste d'aptitude des sapeurs-pompiers habilités à assurer les missions cynotechniques**
- **Liste d'aptitude des sapeurs-pompiers habilités à occuper les missions qui sont confiées au groupe de Scaphandriers Autonomes Légers**
- **Liste d'aptitude des sapeurs-pompiers habilités à occuper les missions de sauvetage aquatique**
- **Liste d'aptitude des sapeurs-pompiers habilités à occuper les missions de sauvetage déblaiement**
- **Arrêté portant dissolution des centres d'incendie et de secours de Saint-Aubin du Cormier et Mézières sur Couesnon**
- **Arrêté portant classement des centres d'incendie et de secours**
- **Arrêté portant organisation du corps départemental**
- **Arrêté n° 15-0670 Tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2015**
- **Arrêté n°15-0672 Liste d'aptitude pour l'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2015**

Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès du secrétariat du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, 2 rue du Moulin de Joué à Rennes.

Séance du 28 janvier 2015
Bureau du conseil d'administration

Délibération n°2015-001

Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2011 111 - ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS A CIRCUIT OUVERT AJOUT DE REFERENCES

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché relatif à l'acquisition d'appareils respiratoires isolants à circuit ouvert portant sur l'ajout de références supplémentaires au bordereau des prix.

.

Délibération n°2015-002

Objet : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPARATION D'UN VEHICULE DE SERVICE

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre en charge le règlement de la réparation du véhicule de service immatriculé 14 AGE 35 immobilisé à Brou (28), réalisé à tort par le biais de la régie d'avances, pour un montant de 77,04 €.

.

Délibération n°2015-003

Objet : REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE DU SDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réformer les matériels figurant en annexe ;
- DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, de ses contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), de leur cession à l'Union Départementale ou autres organismes internationaux de sécurité civile ou, en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.

.

Délibération n°2015-004

Objet : MARCHÉ NEGOCIE PASSE AVEC LA SOCIETE PRESCOM POUR LA MISE EN PLACE ET LA MAINTENANCE DU RACCORDEMENT A L'INFRASTRUCTURE NATIONALE PARTAGEABLE DES TRANSMISSIONS – ANNEES 2015 A 2017

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la signature d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société PRESCOM pour la mise en place et la maintenance du raccordement à l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions pour les années 2015 à 2017.

.

Délibération n°2015-005

Objet : AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 2011 012 - FOURNITURE DE CAMIONS CITERNES RURAUX MOYENS (CCRM)

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché relatif à la fourniture de camions citernes ruraux moyens (CCRM) pour le passage de la norme Euro 5 à EURO 6.

.

Délibération n°2015-006

Objet : AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 2012 001 - FOURNITURE DE GAZ MEDICINAUX

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché relatif à la fourniture d'oxygène médical pour le remplacement du système de traçabilité Stélio Médium par le Stélio Data.

Délibération n°2015-012

Objet : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE SDIS

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'avenant de prolongation de la convention de partenariat entre le Département et le SDIS, tel qu'il figure en annexe.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y rapportant.

Délibération n°2015-013

Objet : PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la contribution financière du Département au budget du SDIS 35 au titre de 2015 à 31 650 368 €.

Délibération n°2015-014

Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014-078CA DU 15 DECEMBRE 2014

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification à la délibération n° 2014-078CA du Conseil d'administration du 15 décembre 2014 relative à l'approbation des contributions financières obligatoires 2015 des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS 35, à savoir :
 - Annulation de la contribution financière obligatoire 2015 de la Communauté de communes SAINT-MEEN MONTAUBAN
 - Approbation des contributions obligatoires définitives 2015 pour les communes de Boisgervilly, La Chapelle du Lou, Landujan, Le Lou du Lac, Médréac, Montauban de Bretagne, Saint M'Hervon et Saint Uniac, telles que définies dans le rapport ci-joint.

Délibération n°2015-015

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2015, joint en annexe à la présente délibération ;
- APPROUVE l'ouverture d'une autorisation de Programme (A.P.) pour la modernisation du système de traitement de l'alerte à hauteur de 4 millions d'euros ;
- APPROUVE les Autorisations de Programme (A.P.) en cours telles qu'elles sont présentées dans les états annexés au Budget. L'encours d'A.P. y figure pour un montant total 7 156 598 €

Délibération n°2015-016

Objet : FUSION DES CIS DE ST AUBIN DU CORMIER ET MEZIERES SUR COUESNON

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la fusion à compter du 1er mars 2015 des CIS de St Aubin du Cormier et de Mézières sur Couesnon en un nouveau Centre de Secours dénommé « Saint Aubin du Couesnon » selon les modalités décrites dans le rapport qui figure en annexe.
- EMET un avis favorable à la révision de l'arrêté conjoint portant organisation du Corps départemental, de l'arrêté préfectoral portant classement des Centres d'incendie et de secours, et de l'arrêté préfectoral déterminant les effectifs de garde et d'astreinte des CIS du SDIS 35

Délibération n°2015-023

Objet : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'UNION LOGISTIQUE INTER SERVICES DE SECOURS DITE « ULISS »

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes d'Union Logistique Inter Services de Secours dite « ULISS ».

Délibération n°2015-024

Objet : MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE ET AVENANTS SIGNES EN 2014 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des marchés et avenants passés en 2014 dans le cadre de la délégation consentie au Président dont la liste est annexée à la présente.

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers,
- La note d'information sur l'emploi et mise en œuvre des embarcations N° 1396 du 9 août 1993,
- Les procès verbaux de formation initiale.

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'ILLE-ET-VILAINE.

Article 1er :

Le Lieutenant Hervé BERTEL est désigné pour assurer la fonction de référent départemental en matière de conduite d'embarcation en eau intérieure. Il assure également la fonction de conseiller nautique du SDIS 35.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers suivants (page 1 à 6), spécialistes COD4 sont habilités à l'utilisation des embarcations en eau intérieure pour une durée d'un an à compter du 02 janvier 2015.

Article 3 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
Acigné	Caporal chef	BARDY	Sébastien	SPV
	Sapeur	CATENNE	Christophe	SPV
	Caporal	DROUILLER	Chrystelle	SPV
	Sergent	GAUDIN	Alexandre	SPV
	Caporal	LESAGE	Julien	SPV
	Caporal chef	MERIENNE	Matthieu	SPV

	Caporal chef	RUBION	Emmanuel	SPV
	Caporal chef	TANFIN	Teddy	SPV
	Lieutenant	TANFIN	Thierry	SPV
	Adjudant chef	VERRIERE	Laurent	SPV
Antrain sur Couesnon	Caporal chef	BRION	Olivier	SPV
	Lieutenant	JULIENNE	Louis	SPV
	Sergent chef	LEGRAND	Bruno	SPV
Argentré du Plessis	Sergent chef	BEASSE	Vincent	SPV
	sergent	HUCHET	Kévin	SPV
	Caporal	HURAUULT	Bertrand	SPV
	Sergent	RICARD	Céline	SPV
Bain de Bretagne	Adjudant	FILLY	Jacques	SPV
	Caporal	GAS	Sébastien	SPP
	Sergent	JUGANT	Anthony	SPP
	Caporal	MONOYEZ	Thomas	SPV
	Sergent	RENOU	Samuel	SPP
Betton	Sergent chef	AUPIED	Samuel	SPV
	Caporal chef	LORANDEL	Bruno	SPV
	Lieutenant	RECOURSE	Jean Yves	SPV
	Caporal	SAGALLE	Damien	SPV
	Sapeur	VIEUXLOUP	Ludovic	SPV
Bourg des comptes	Sapeur	LORANT	Arnaud	SPV
	Caporal	PRUAL	Thierry	SPV
	Sapeur	THILLOU	Mickaël	SPV
Bruz	Sergent	BORGO	Laurent	SPV
	Adjudant chef	CARTAGNIES	Christian	SPP
	Sergent	ROHRBACH	Sébastien	SPP
	Sergent	TEXIER	Sylvain	SPP
Chateaubourg	Sergent	GAUTHIER	Norbert	SPV
	Adjudant	HAVARD	Daniel	SPV
	Sergent	MALAUNAIS	Antoine	SPV
	Sergent	MALAUNAIS	Alain	SPV
	Caporal chef	PANNETIER	Jean-Michel	SPV
	Caporal chef	PELLETAN	Daniel	SPV
	Caporal chef	ROUSSIGNE	Frédéric	SPV
	Caporal chef	VEILLARD	Ronan	SPV
Chateaugiron	Sapeur	BOURNAUD	Nadège	SPV
	Caporal chef	GAILLARD	Jean-françois	SPV
	Sergent chef	LESAINTE	Erwan	SPV
CODIS	Sergent chef	MAZE	Xavier	SPP
	Adjudant	ESNAULT	Franck	SPP
Corps Nuds	Caporal chef	AVRIL	Dominique	SPV
	Caporal	CLEC'H	Philippe	SPV
	Sapeur	GELEBART	Maeva	SPV
	Sergent chef	GUERY	Jean Pierre	SPV
Dol de Bretagne	Sergent chef	BINARD	Jean-sébastien	SPP
	Caporal chef	BREGUIN	Christophe	SPV
	Caporal	COSQUERIC	Alan	SPP
	Caporal	DOLEU	Nicolas	SPV
	Caporal chef	HEE	Tony	SPP
	Sergent chef	LOUVEL	Stany	SPP
	Sergent chef	MERTEN	Sébastien	SPV
	Adjudant chef	PELTIER	Cyrille	SPV
Erce Teillay	Adjudant chef	PONDEMER	Mickaël	SPV
	Caporal chef	ROLLAND	Pascal	SPV
	Sapeur	SOREL	Kévin	SPV
Fougères	Sergent chef	BERTHELOT	Stéphane	SPV
	Sapeur	BOYER	Olivier	SPP
	Sergent	MARCHAND	Cédric	SPP
	Lieutenant	SAUDUBRAY	Sébastien	SPP

	Caporal chef	SEGALEN	Lionel	SPP
Gael	Sapeur	BOSCHET	Hervé	SPV
GST	Adjudant chef	PARONNAUD	Frédéric	SPP
Gpt PRS-OPS	Lieutenant	BERTEL	Hervé	SPP
	Sergent chef	PLONQUET	Vincent	SPP
	Sergent	RAIMBAUD	Mehdi	SPP
Grand Fougeray	Caporal	DIVET	Jérôme	SPV
	Sergent chef	QUINTON	Jean Michel	SPV
	Adjudant chef	RABU	Loïc	SPV
	Sergent	TOURILLON	Olivier	SPV
	Sergent	TOURILLON	Christophe	SPV
Guichen	Caporal	BACHOUX	Pascal	SPV
	Caporal	BALLUET	Sébastien	SPV
	Sergent	LEGROS	Nicolas	SPV
	Caporal	THOMAS	François	SPV
	Caporal chef	VISSEICHE	Alain	SPV
	Caporal chef	VISSEICHE	Julien	SPV
Guipry	Caporal	COTTAIS	Lionel	SPV
	Caporal chef	ESLAN	Patrick	SPV
	Sergent	GAS	Sébastien	SPV
	Caporal chef	FILIATRE	Bruno	SPV
Janzé	Lieutenant	DUCLOS	Bertrand	SPV
	Caporal chef	GUERINEL	Mathieu	SPV
	Sergent chef	MARTIN	Christohe	SPV
	Caporal Chef	MICHAUD	Damien	SPV
	Caporal Chef	VIDELOUP	Anthony	SPV
La Bouxière	Caporal	PAILLEREAU	Florent	SPV
	Adjudant chef	SOUHY	Christophe	SPV
La Couyère	Sapeur	GOUDARD	Jean Luc	SPV
	Sapeur	LE GARNEC	Anthony	SPV
La Guerche de Bretagne	Caporal Chef	BETIN	Dominique	SPV
	Adjudant	BETIN	Jean Marie	SPV
	Caporal	FAUCHEUX	Yoann	SPV
	Adjudant chef	GESLIN	Franck	SPV
	Caporal chef	JEULAND	Stanislas	SPV
	Caporal chef	JOUAULT	Philippe	SPV
	Sergent	LANDREAU	Tony	SPV
	Caporal chef	LOUAISIL	Pierre	SPV
	Sergent chef	POLIGNE	Philippe	SPV
Liffré	Caporal chef	MOREL	Bertrand	SPV
	Caporal chef	NOBLET	Ronan	SPV
	Adjudant chef	TRAVERS	Patrick	SPV
Louigné du Désert	Sergent	CHEMINANT	Jérôme	SPV
	Sergent	FOUILLARD	Pascal	SPV
	Caporal chef	FOURNAGE	Christophe	SPV
	Caporal	LE BOLLOCH	Rémi	SPV
	Caporal chef	SEMERIL	Alain	SPV
	Sergent	TABUREL	Yohan	SPV
Martigné Ferchaud	Sapeur	ANDRE	Magalie	SPV
	Caporal chef	CHAUSSEE	Vincent	SPV
	Sergent	SALEMBIEN	Pascal	SPV
	Caporal	TESSIER	Nicolas	SPV
Maure de Bretagne	Caporal	DE RIGAL	Damien	SPV
	Sergent	GUIHARD	Bruno	SPV
	Caporal	JOUBAIRE	Jean Pierre	SPV
	Sapeur	JOUBAIRE	Thomas	SPV
	Sergent	PONGERARD	Gaëtan	SPV
Messac	Sergent chef	FERRIER	Benjamin	SPV
	Caporal chef	GUESNERY	Jean Christophe	SPV
	Caporal chef	GUILLAUDEUX	Thierry	SPV

	Caporal	LEBEAU	Jean François	SPV
	Caporal chef	LECOHIER	Hervé	SPV
	Caporal	ROUSSEL	Yoan	SPV
Montfort sur Meu	Caporal chef	COSTARD	Cédric	SPV
	Lieutenant	FOREST	Jean-Claude	SPV
	Lieutenant	FOREST	Patrick	SPV
	Sapeur	GUILLOUET	Etienne	SPV
	Sergent chef	HAIS	Frédéric	SPV
	Caporal chef	MARION	Bruno	SPV
	Sergent chef	MEFFRAY	Loïc	SPV
Montreuil sur Ille	Caporal chef	HAMON	François	SPV
	Sapeur	PAUMIER	Lenaick	SPV
Montauban de bretagne	Lieutenant	BRASSIER	Thierry	SPV
Mordelles	Caporal chef	CAILLIBOT	Gilles	SPV
	Sergent	COCHET	Dominique	SPV
	Sergent	COLLEU	Stéphane	SPV
	Caporal chef	EVANO	Bruno	SPV
	Caporal	GAUDICHON	Karl	SPV
	Caporal chef	LESAICHERRE	Pierre	SPV
Mordelles	Caporal	MORILLON	Jimmy	SPV
	Caporal chef	POINTEAU	Pierrick	SPV
	Adjudant	PRAUD	Jean Charles	SPV
Pleine-Fougères	Sergent Chef	BIDOIS	Mickaël	SPV
	Caporal chef	RACINE	Olivier	SPV
Plélan le Grand	Caporal chef	MAUNY	Morgan	SPV
	Sapeur	DOUDARD	Mickaël	SPV
	Sapeur	RIALLIN	Bruno	SPV
	Sergent	ROUAULT	Didier	SPV
	Sergent chef	VILBOUX	Yannick	SPV
Redon	Sergent	BALLET	Eric	SPP
	Adjudant	BONNET	Didier	SPP
	Sapeur	COSSON	Guillaume	SPV
	Sergent	COUEDIC	Christophe	SPV
	Adjudant Chef	FONTAINE	Dominique	SPP
	Caporal Chef	FREROU	Anthony	SPP
	Caporal Chef	FRUNEAU	Judicael	SPP
	Adjudant chef	HAIRAULT	Pascal	SPV
	Sergent Chef	JOLY	Fabrice	SPP
	Sergent Chef	LOHAT	Sébastien	SPP
	Adjudant Chef	PEGEAULT	Christophe	SPP
	Sergent Chef	PERREUL	Cédric	SPP
	Adjudant Chef	PRIEM	Pierre	SPP
	Sergent chef	RAMAGE	Eric	SPP
	Adjudant	RIVIERE	André	SPP
	Sergent Chef	RIVIERE	Ludovic	SPP
	Lieutenant	ROLLANDO	Daniel	SPV
Sergent Chef	VIDET	Jean-Charles	SPP	
Rennes Beauregard	Sergent	BIOU	Olivier	SPP
	Caporal chef	BEAUVAIS	Yann	SPP
	Sergent Chef	BUFFET	Gilles	SPP
	Sergent Chef	CLUGERY	Eric	SPP
	Sapeur	CROSNIER	Jason	SPP
	Sergent	DEFFAINS	Fédéric	SPP
	Sergent chef	GEUBBELS	Mickaël	SPP
	Caporal chef	GRUT	Jean-Baptiste	SPP
	Sapeur	GUILLOUET	Etienne	SPP
	Sergent	HAYERE	Bertrand	SPV
	Adjudant Chef	LECHAT	Frédéric	SPP
	Caporal	LETORT	Julien	SPP
	Sergent chef	LE POLLES	Thomas	SPP

	Caporal	LOISEL	Charlie	SPP
	Sapeur	LOUAZEL	Marc	SPP
	Caporal	MALGOGNE	Yohann	SPP
	Caporal chef	PERSENNE	David	SPP
	Caporal chef	PHILIPPO	Christophe	SPP
	Sergent	PINSARD	Arnaud	SPP
	Sergent chef	ROGER	Arnaud	SPP
	Caporal	VILNOT	Mathieu	SPP
Rennes Le Blosne	Caporal chef	BAUDET	Florent	SPV
	Caporal	BELLOIR	Fabien	SPP
	Caporal chef	BESTIN	Olivier	SPP
	Caporal chef	BLANCHARD	Sylvain	SPP
	Caporal	FORTIN	Brice	SPP
	Lieutenant	HENRY	Raymond	SPP
	Caporal Chef	HUARD	Frédéric	SPP
	Sergent Chef	JOUAULT	Sébastien	SPP
	Sergent	MARION	Sébastien	SPP
	Adjudant Chef	MORAND	Christophe	SPP
Rennes Saint-Georges	Caporal	PESLERBE	Xavier	SPP
	Caporal	ARCHENOUL	Sylvain	SPP
	Caporal	BARBE	Bérénice	SPP
	Sergent	BORDEAUX	Loïc	SPP
	Sergent Chef	DENIEL	Samuel	SPP
	Sergent chef	DEWOR	Frédéric	SPP
	Caporal	DOUE	Olivier	SPP
	Sapeur	GORCE	Pierre Olivier	SPP
	Caporal chef	GIBOIRE	Perrick	SPP
	Caporal chef	GUIHOMAT	Grégory	SPP
	Adjudant chef	HERVY	Martial	SPP
	Caporal	JACOB	Gurvan	SPP
Caporal chef	JUVIN	Anthony	SPP	
Rennes Saint-Georges	Sergent chef	LEGAL	Sébastien	SPP
	Sergent	LOYZANCE	Mickaël	SPP
	Adjudant	MONTIER	Eric	SPP
	Caporal	ROUXEL	Nicolas	SPP
	Sergent	SORAIS	Arnaud	SPP
	Sergent chef	VILLENEUVE	Emmanuel	SPP
Romillé	Lieutenant	AINS	Gilbert	SPV
	Caporal chef	HAMELIN	Jean marc	SPV
Saint Aubin d'Aubigné	Sapeur	BRIERE	Ronan	SPV
Saint Aubin du Cormier	Sergent	BAZIN	David	SPV
Saint Brice en Cogle	Caporal chef	GODEFROY	Laurent	SPV
Saint Malo	Caporal	CAHAGNON	Dimitri	SPV
	Caporal	DABROWSKI	Matthieu	SPP
	Adjudant	GALLAIS	Stéphane	SPP
	Caporal chef	HARNOIS	Julien	SPP
	Adjudant	JOUANJAN	Christophe	SPP
Saint Meen le Grand	Caporal	DROUIN	Jean-Paul	SPV
	Caporal	JULO	Sébastien	SPV
	Caporal	LEROUYER	Franck	SPV
Saint M'Hervé	Caporal chef	AMIOT	Freddy	SPV
	Sapeur	BARON	Mickaël	SPV
	Caporal chef	BOURCIER	Cédric	SPV
	Sapeur	GALLON	François-Xavier	SPV
	Sapeur	POULARD	Arnaud	SPV
Sens de Bretagne	Adjudant chef	AUSSANT	Samuel	SPV
	Caporal chef	CHEREL	Jean-Michel	SPV
	Sergent Chef	GEORGEAULT	Gaëtan	SPV
	Lieutenant	LE SAUX	Didier	SPV
Servon sur Vilaine	Caporal chef	BELLIER	Cédric	SPV

	Sapeur	GIBOIRE	Jacques	SPV
Tinténiac	Caporal	BUAN	Régis	SPV
	Caporal chef	COLLET	Olivier	SPV
	Sapeur	GERARD	Jean-Marc	SPV
	Sergent chef	HUCHET	Roger	SPV
	Caporal chef	PEDRON	Christophe	SPV
Vitré	Adjudant	BARBIER	François	SPV
	Caporal chef	BOULAIN	Thierry	SPV
	Caporal chef	DUFEU	Laura	SPV
	Caporal	MELLET	Frédéric	SPV
	Caporal chef	MESSE	Ivan	SPV
	Caporal chef	MOUSSET	Philippe	SPV
	Caporal	PAITRY	Jord	SPV
	Sergent	SAVER	Julien	SPV
	Caporal Chef	THEVEU	Yannick	SPV
	Caporal Chef	TRAVERS	Vincent	SPV

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers,
- L'arrêté ministériel du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif aux équipes cynotechniques,
- Le procès verbal de la CAO de l'année 2014.

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'ILLE-ET-VILAINE.

Article 1er :

L'adjudant Chef Cédric Chabrier est désigné pour assurer en intérim la fonction de référent de l'équipe cynotechnique.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers suivants sont retenus pour assurer les missions cynotechniques pour une durée d'un an à compter du 8 mars 2014 :

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
CYN2	Rennes Beauregard	Adjudant Chef	CHABRIER	Cédric	SPP
	Fougères	Caporal Chef	MARTINEAU	Anthony	SPP
CYN1	Melesse	Caporal-chef	DY	Angélique	SPP
	Rennes Beauregard				SPV
	Rennes Beauregard	Caporal-chef	ROCHELLE	BRUNO	SPP

Article 3 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
- L'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel emplois, Activités, Compétences "interventions, secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare"
- Les procès-verbaux établis du 6-13 et 20 juin 2014, à la suite des épreuves de contrôle durant les stages de recyclage,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine.

Article 1^{er} :

Le Lieutenant Hervé BERTEL est désigné pour assurer la fonction de Conseiller Technique Départemental plongée (PLG3). L'intéressé assure également la fonction de Conseiller Nautique du SDIS 35.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers suivants sont retenus pour assurer les missions qui sont confiées au groupe de Scaphandriers Autonomes Légers pour un an à compter du 01 janvier 2015.

Article 3 :

Le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Niveau	Affectation	Grade	Nom et prénom	Qualification			Surface Non Libre
				30 mètres	50 mètres	60 mètres	
PLG3	GPO	Lieutenant	BERTEL Hervé	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Adjudant Chef	TRICHET Mickaël	X	X		X
PLG2	CIS Saint-Malo	Adjudant	AUBOUARD Hervé	X	X		X
	CIS Saint-Georges	Adjudant Chef	BOSSE Jacques	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	CASTEL Frédéric	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Caporal	CAHAGNON Dimitri	X	X		
	CIS Saint-Malo	Caporal	DABROWSKI Matthieu	X	X		
	CIS Saint Georges	Sergent Chef	DEWOR Frédéric	X			X
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	DUFEIL Cédric	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	GUILLET Mathieu	X	X		X
PLG2	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	HUGUET Emmanuel	X	X		X
	CIS Saint Georges	Sergent Chef	LEGAL Sébastien	X	X		X
	CIS Saint Georges	Caporal chef	LE QUINTREC Romain	X	X		X
	CIS Saint Georges	Adjudant	MONTIER Eric	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	PERROTTE Marc	X	X		X
	CIS Saint Georges	Caporal	ROUXEL Nicolas	X	X		
	CIS Saint Georges	Sergent	SORAIS Arnaud	X	X		X
PLG1	CIS Saint Georges	Caporal	AMIL Gwénolé	X			

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers figurant au tableau ci-dessous sont retenus pour assurer les opérations de sauvetage aquatique pour un an à compter du 1er Janvier 2015.

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
SAV1	GPO	Lieutenant	BERTEL	Hervé	SPP
	Redon	Caporal-chef	BUQUET	Erwan	SPP
		Caporal-chef	DIBOUES	Gwenaël	SPP
		Adjudant-chef	FONTAINE	Dominique	SPP
		Adjudant-chef	HAIRAUT	Pascal	SPV
		Adjudant-chef	JEGU	Martial	SPP
		Sergent-chef	LEPART	Frédéric	SPP
SAV1	Redon	Caporal	MEUNIER	Romuald	SPV
		Sergent	PERREUL	Cédric	SPP
		Sergent-chef	RAMAGE	Eric	SPP
		Sergent-chef	VIDET	Jean-Charles	SPP
	Saint-Georges	Caporal-chef	BARBE	Bérénice	SPP
		Adjudant-chef	BOSSE	Jacques	SPP
		Sergent-chef	DEWOR	Frédéric	SPP
		Caporal-chef	DOUET	Olivier	SPP
		Sergent	GIBOIRE	Perrick	SPP
		Caporal	GUEGUEN	Grégory	SPP
		Sergent	GUIHOMAT	Grégory	SPP
		Caporal-chef	JACOB	Gurvan	SPP
		Sergent-chef	LEGAL	Sébastien	SPP
		Caporal	LEQUINTREC	Romain	SPP
		Adjudant	MONTIER	Eric	SPP
		Caporal	ROUXEL	Nicolas	SPP
		Sergent	SORAIS	Arnaud	SPP
		Caporal-chef	SPRECHER	David	SPP
		Sergent	SUMINSKI	Romuald	SPP
		Caporal	VERRON	Alex	SPP
Sergent-chef	VILLENEUVE	Emmanuel	SPP		
SAV2	Cancale	Sapeur	BLIN	Johan	SPV
		Caporal	GASTALDI	Aurélien	SPV
		Sapeur	REVEILLARD	Maxime	SPV
		Sapeur	TOUTANT	Argan	SPV
		Caporal-chef	VIEUXLOUP	Renan	SPV
	Dinard	Caporal-chef	DUHIL	Grégory	SPV
		Sapeur	GOUDEY	Jérémy	SPV
		Sergent-chef	GUILLARD	Olivier	SPP
		Sapeur	KEMPF	William	SPV
		Sergent-chef	LANOE	Régis	SPP
		Sergent-chef	LAURENT	Loïc	SPP
		Caporal-chef	LEBRET	Mathieu	SPV
		Sergent-chef	LEGOFFIC	Yohann	SPP
		Caporal	LOQUEN	Rémy	SPV
Sapeur	NEGARET	Maxime	SPV		
SAV2	Saint-Malo	Caporal	BINI	Xavier	SPP
		Sergent-chef	COLLIN	Grégory	SPP
		Sergent	CREPPEL	Baptiste	SPP
		Caporal	DELABROSSE	Romain	SPP
		Sergent-chef	DEMAURIC	Christophe	SPP
		Sergent-chef	DJODI	Laurent	SPP
		Sergent	DOUESSIN	Cédric	SPP
		Sergent-chef	DUBOC	Christian	SPP
		Sergent-chef	DUFEIL	Olivier	SPP
		Adjudant-chef	FEILLEL	Christophe	SPP
		Adjudant	GALLAIS	Stéphane	SPP
Adjudant	JOUANJAN	Christophe	SPP		

Article 1^{er} :

Le Lieutenant SAUDUBRAY Sébastien est désigné pour assurer la fonction (par intérim) de Conseiller Technique Départemental de l'équipe spécialisée "Sauvetage Déblaiement". L'intéressé assure également la fonction de responsable de l'équipe départementale.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers suivants (pages 1 à 5) sont retenus pour assurer les opérations de Sauvetage Déblaiement pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2014

Article 3 :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
SDE 3	Bain de Bretagne	Adjudant-chef	CROCHET	Yves	SPV
SDE 3	Fougères	Lieutenant 1ère CI	LECRIVAIN	Roger	SPP
SDE 3	Fougères	Lieutenant 1ère CI	SAUDUBRAY	Sébastien	SPP
SDE 3	Gpt Centre	Commandant	SCHIAPPARELLI	Patrice	SPP
SDE 3	Gpt Formation Sport	Lieutenant 2ème CI	HUBERT	Luc	SPP
SDE 3	Grpt Prévision Opération	Adjudant-chef	LAMY	Alain	SPP
SDE 3	Rennes Beauregard	Adjudant-chef	BOUGET	Pascal	SPP
SDE 3	Rennes Beauregard	Adjudant-chef	NICOLAS	Franck	SPP
SDE 3	Rennes Beauregard	Lieutenant 2ème CI	VAUDELET	Samuel	SPP
SDE 2	Bain de Bretagne	Lieutenant HC	BOUVET	Alain	SPP
SDE 2	Bain de Bretagne	Sergent-chef	JUGANT	Anthony	SPP
SDE 2	Bain de Bretagne	Adjudant-chef	MAHOUI	Stéphane	SPP
SDE 2	Dol de Bretagne	Sergent-chef	BINARD	Jean-Sébastien	SPP
SDE 2	Dol de Bretagne	Sergent-chef	LAIDIE	Alex	SPP
SDE 2	Dol de Bretagne	Sergent-chef	PIOT	Franck	SPV
SDE 2	Dol de Bretagne	Adjudant-chef	PONDEMER	Mickaël	SPV
SDE 2	CODIS/Fougères	Sergent-chef	ESNAULT	Franck	SPP
SDE 2	Fougères	Lieutenant 1ère CI	GUETRE	Gérard	SPP
SDE 2	Fougères	Sergent-chef	HOENIG	Sébastien	SPP
SDE 2	Fougères	Sergent Chef	LECLERRE	Philippe	SPP
SDE 2	Fougères	Sergent Chef	LEHERICEY	Boris	SPP
SDE 2	Fougères	Adjudant-chef	LOURDAIS	Christophe	SPP
SDE 2	Fougères	Adjudant-chef	MESSE	Dominique	SPP
SDE 2	GTC	Adjudant	DARCOURT	Jean-Michel	SPP
SDE 2	Redon	Sergent-chef	COUDE	Jérôme	SPP
SDE 2	Redon	Adjudant-chef	PEGEAULT	Christophe	SPP
SDE 2	Redon	Sergent-chef	RAMAGE	Eric	SPP
SDE 2	Redon	Adjudant/ Chef	RIVIERE	André	SPP
SDE 2	Redon	Sergent-chef	THIEBOT	David	SPP
SDE 2	Rennes Beauregard	Adjudant/ Chef	CALVAR	Stéphane	SPP
SDE 2	Rennes Beauregard	Adjudant/ Chef	CHABRIER	Cédric	SPP
SDE 2	Rennes Beauregard	Sergent Chef	CHEVALIER	Yves	SPP
SDE 2	Rennes Beauregard	Sergent	CLUGERY	Eric	SPP
SDE 2	Rennes Beauregard	Sergent-chef	LAFOSSE	William	SPP
SDE 2	Rennes Beauregard	Adjudant-chef	LECHAT	Frédéric	SPP
SDE 2	Saint-Malo	Adjudant-chef	CLADY	Luc	SPP
SDE 2	Saint-Malo	Adjudant-chef	CORDE	Tanguy	SPP
SDE 2	Saint-Malo	Adjudant-chef	PAPAIL	Christian	SPP
SDE 1	Bain de Bretagne	Adjudant	AUBEAU	Eric	SPP
SDE 1	Bain de Bretagne	Sergent	BELLIARD	Cyrille	SPP
SDE 1	Bain de Bretagne	Caporal	BOSSARD	Marion	SPV

SDE 1	Bain de Bretagne	Adjudant	FILLY	Jacques	SPV
SDE 1	Bain de Bretagne	Caporal-chef	GAS	Sébastien	SPP
SDE 1	Bain de Bretagne	Caporal	HAMON	Yoann	SPV
SDE 1	Bain de Bretagne	Lieutenant	LUCAS	Fabrice	SPV
SDE 1	Bain de Bretagne	Sapeur	MARCHAND	Yannig	SPV
SDE 1	Bain de Bretagne	Adjudant	VERDAGUER	Marion	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Sapeur	BOUETIER	Emeline	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal-chef	COSQUERIC	Alan	SPP
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal-chef	COUVERT	Jean-Michel	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Sergent	DERAPPE	Benoit	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal	DOLEUX	Nicolas	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Adjudant chef	DUTAY	Bernard	SPP
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal	FARGNIER	Marie	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal-chef	HEE	Tony	SPP
SDE 1	Dol de Bretagne	Sapeur	JUROVITCH	Betty	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal-chef	LELAY	Sylvain	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Sergent-chef	LOUVEL	Stany	SPP
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal Chef	MORICE	Stéphane	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Caporal-chef	PELLAE	Jean-Marie	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Adjudant-chef	PELTIER	Cyril	SPV
SDE 1	Dol de Bretagne	Adjudant-chef	PEPIN	Mickaël	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent-chef	BERTHELOT	Stéphane	SPV
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	BIZET	Christophe	SPP
SDE 1	Fougères	Adjudant-chef	BRIERE	Jean-Marc	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	BUCCO	Antoine	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	COYAC	Nicolas	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	GUETRE	Benjamin	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent	HAMEL	David	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	LE ROUX	Nicolas	SPP
SDE 1	Fougères	Caporal-chef	LECORGNE	Jonathan	SPV
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	LEMETAYER	Vincent	SPV
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	LOUAPRE	Christophe	SPP
SDE 1	Fougères	Caporal-chef	MARTINEAU	Anthony	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	PAPIN	Luc	SPP
SDE 1	Fougères	Caporal-chef	PELE	Antoine	SPV
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	PESLERBE	William	SPP
SDE 1	Fougères	Caporal	PRIE	David	SPP
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	ROMAGNE	Lionel	SPV
SDE 1	Fougères	Sergent Chef	ROULIN	Eric	SPV
SDE 1	Fougères	Sergent	ROYER	Mickaël	SPP
SDE 1	Fougères	Adjudant	TOUROUL	Sébastien	SPP
SDE 1	Redon	Caporal	BALLET	Eric	SPP
SDE 1	Redon	Adjudant-Chef	JEGU	Martial	SPP
SDE 1	Redon	Caporal	JEZO	Yann	SPP
SDE 1	Redon	Sergent Chef	LE PART	Frédérig	SPP
SDE 1	Redon	Sergent-chef	PERREUL	Cédric	SPP
SDE 1	Redon	Sergent-Chef	VIDET	Jean Charles	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	BIOU	Olivier	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	BOSSÉ	Sébastien	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	BRISARD	Rudy	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	CHOBLET	Nicolas	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent chef	CLEMENT	Bertrand	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal Chef	CLOTEAUX	Antoine	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	COTTIN	Anthony	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	COUVERT	Emmanuel	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	CROSNIER	Jason	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	DANET	Grégory	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	DEFFAINS	Frédéric	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Adjudant chef	DEPRET	Marc	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent chef	DROYER	Mikaël	SPP

SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	FROSTIN	Yann	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-Chef	GRUT	Jean-Baptiste	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent Chef	GEUBBELS	Mickaël	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Adjudant chef	GUERIN	Philippe	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	GUILOUET	Etienne	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	HUBERT	Nicolas	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	KEROMNES	Dimitri	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent-chef	LAGOGUE	Vincent	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-Chef	LAMADE	Sylvain	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	LECRUBIER	Yann	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	LETORT	Julien	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	LOISEL	Charlie	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	LOTTON	Gwenael	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	LOUAZEL	Marc	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	MADIOT	Anthony	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	MAHE	Christophe	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	MENGUY	Patrick	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	NOEL	Sébastien	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent-chef	PERRUDIN	Gildas	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	PERSENNE	David	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	PHILIPPO	Christophe	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	PINSARD	Arnaud	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	POINTEAU	Dimitri	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	ROUILLE	Franck	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal-chef	RUBERTI	Patrice	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent-Chef	SAULNIER	Sébastien	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	SEGALEN	Lionel	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	SIMON	Nicolas	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent-chef	SOUCHET	Franck	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sapeur	SOUILLARD	Florent	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent Chef	THOMAS	Anthony	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Sergent	TIZON	Mathieu	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Caporal	VILNOT	Mathieu	SPP
SDE 1	Rennes Beauregard	Adjudant-chef	VRIGNAUD	Vincent	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Adjudant-chef	BARBE	Serge	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	BERTIN-LICHIGARAY	Emmanuelle	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	BOILET	Michel	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	BOQUEN	Yannick	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	BOUDIN	Sébastien	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	BRIOT	Alexis	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent	BUFFET	Nicolas	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	DELAMOTTE	Martial	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Adjudant	DELAPORTE	Sylvain	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	DOUESSIN	Cédric	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	DUCLOS	Alain	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Adjudant-chef	FEILLEL	Christophe	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Adjudant	FREDOUEIL	Pierrick	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	GALIMARD	Antoine	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	GUILLET	Matthieu	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent	HAMEL	Pascal	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	HERVE	Patrice	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	HOUEE	Frédéric	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	LEMOINE	Cédric	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Lieutenant	LEREDDE	René Olivier	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Adjudant-chef	LEROUX	Laurent	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	MADELINE	Anthony	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Adjudant-chef	MIALHE	Nathalie	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	MONLLOR	Olivier	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent	NEVEU	Vincent	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent-chef	PERROTTE	Marc	SPP

SDE 1	Saint-Malo	Adjudant-chef	SENECHAL	Daniel	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Sergent	TILLON	Cédric	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Adjudant-chef	TRICHET	Mickaël	SPP
SDE 1	Saint-Malo	Caporal-chef	VANDLAIR	Pierre Yves	SPP

**ARRETE PORTANT DISSOLUTION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS
 DE ST AUBIN DU CORMIER ET MEZIERES SUR COUESNON**
Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L.1424-1 à L.1424-6 ;
 Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2010 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département d'Ille-et-Vilaine;
 Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;
 Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2014 portant classement des centres d'incendie et de secours du département d'Ille-et-Vilaine ;
 Vu l'arrêté conjoint du 16 avril 2014 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine ;
 Vu l'avis du conseil municipal de St Aubin-du-Cormier en date du 22 mai 2014 ;
 Vu l'avis du conseil municipal de Mézières-sur-Couesnon en date du 10 octobre 2014 ;
 Vu l'avis du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 janvier 2015 ;
 Vu l'avis du comité technique du SDIS en date du 8 janvier 2015 ;
 Vu l'avis de la commission administrative et technique du SDIS en date du 12 janvier 2015 ;
 Vu l'avis du conseil d'administration du SDIS en date du 16 février 2015 ;
 Sur proposition du colonel Pierre PATET, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1^{er}: Les centres d'incendie et de secours de St Aubin-du-Cormier et de Mézières-sur-Couesnon sont fusionnés en un centre d'incendie et de secours unique qui prend l'appellation de « centre d'incendie et de secours de St Aubin-du-Couesnon » à compter du 1^{er} mars 2015.

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine et Messieurs les maires de St Aubin-du-Cormier et de Mézières-sur-Couesnon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, le tribunal administratif de RENNES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRETE PORTANT CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS D'ILLE-ET-VILAINE
Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-1 et R.1424-39;

Vu l'arrêté conjoint du 2 mars 2006 portant réorganisation du corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2010 portant schéma d'analyse et de couverture des risques du département d'Ille-et-Vilaine ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2013 portant classement des centres d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2015 portant fusion des centres d'incendie et de secours de St Aubin-du-Cormier et de Mézières-sur-Couesnon en un centre d'incendie et de secours unique dénommé « St Aubin-du-Couesnon » ;
Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine compte **89 centres d'incendie et de secours** classés comme suit à compter du 1^o mars 2015 :

4 centres de secours principaux (CSP)

- Rennes-Beauregard
- Rennes-Le Blosne
- Rennes-St Georges
- St Malo

29 centres de secours (CS)

- Argentré-du-Plessis
- Bain-de-Bretagne
- Bruz
- Cancale
- Châteaubourg
- Châteaugiron
- Combourg
- Dinard
- Dol-de-Bretagne
- Fougères
- Gévezé
- Guichen
- Janzé
- La Guerche-de-Bretagne
- L'Hermitage
- Liffré
- Maure-de-Bretagne
- Messac
- Montfort-sur-Meu
- Mordelles
- Pipriac
- Pleine-Fougères
- Plélan-le-Grand
- Plerguer
- Redon
- St Aubin-du-Couesnon
- St Méen-le-Grand
- Tinténiac
- Vitré

56 centres de 1^{ère} intervention (CPI)

- Acigné
- Antrain-sur-Couesnon
- Bais
- Baulon
- Bazouges-la-Pérouze
- Bécherel

- Bédée
- Betton
- Bourg-des-Comptes
- Bréal-sous-Montfort
- Chartres-de-Bretagne
- Corps-Nuds
- Domagné
- Domalain
- Erbrée
- Ercé-Teillac
- Gaël-Muel
- Gahard
- Grand-Fougeray
- Guignen
- Guipry
- Hédé
- Iffendic
- Ille-et-Rance
- Irodouër
- La Bazouge-du-désert
- La Bouexière
- La Couyère
- Laillé
- Le Ferré
- Le Pertre
- Louvigné-de-Bais
- Louvigné-du-désert
- Martigné-Ferchaud
- Médréac
- Mélesse
- Montauban-de-Bretagne
- Noyal-sur-Vilaine
- Pacé
- Piré-sur-Seiche
- Pleurtuit
- Quédillac
- Retiers
- Romillé
- Sens-de-Bretagne
- Servon-sur-Vilaine
- St Aubin-d'Aubigné
- St Briac-sur-Mer
- St Brice-en-Cogles
- St Georges-de-Reintembault
- St Germain-en-Cogles
- St M'Hervé
- St Ouen-des-Alleux
- St Sulpice-des-Landes
- Tremblay
- Vern-sur-Seiche

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 27 février 2014 susvisé, portant classement des centres d'incendie et de secours, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine.

Article 4 : Madame la directrice de cabinet, Monsieur le secrétaire général, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS, Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Le groupement Nord
- Le groupement Est
- Le groupement Sud-ouest

Article 3

L'organisation territoriale des services d'incendie et de secours est arrêtée comme suit :

Le groupement Centre regroupe 23 centres d'incendie et de secours

- CIS Acigné
- CIS Betton
- CIS Bruz
- CIS Châteaugiron
- CIS Chartres-de-Bretagne
- CIS Corps-Nuds
- CIS Gahard
- CIS Gévezé
- CIS Ille-et-Rance
- CIS Liffré
- CIS La Bouexière
- CIS l'Hermitage
- CIS Melesse
- CIS Mordelles
- CIS Noyal-sur-Vilaine
- CIS Rennes-Beauregard
- CIS Rennes-Le Blosne
- CIS Rennes St Georges
- CIS Pacé
- CIS St Aubin d'Aubigné
- CIS Servon-sur-Vilaine
- CIS Sens-de-Bretagne
- CIS Vern-sur-Seiche

Le groupement Nord regroupe 11 centres d'incendie et de secours

- CIS Cancale
- CIS Combourg
- CIS Dinard
- CIS Dol-de-Bretagne
- CIS Hédé
- CIS Pleine-Fougères
- CIS Plerguer
- CIS Pleurtuit
- CIS St Briac
- CIS St Malo
- CIS Tinténiac

Le groupement Est regroupe 27 centres d'incendie et de secours

- CIS Antrain
- CIS Argentré-du-Plessis
- CIS Bais
- CIS Bazouges-la-Pérouse
- CIS Chateaubourg
- CIS Domagné
- CIS Domalain
- CIS Erbrée
- CIS Fougères
- CIS Janzé
- CIS La Bazouge-du-désert
- CIS La Guerche
- CIS Le Ferré
- CIS Le Pertre
- CIS Louvigné-de-Bais
- CIS Louvigné-du-désert

- CIS Martigné-Ferchaud
- CIS Piré-sur-Seiche
- CIS Retiers
- CIS St Aubin-du-Couesnon
- CIS St Brice-en-Coglès
- CIS St Germain-en-Coglès
- CIS St M'Hervé
- CIS St Ouen-des-Alleux
- CIS St Georges-de-Reintembault
- CIS Tremblay
- CIS Vitré

Le groupement Sud-ouest regroupe 28 centres d'incendie et de secours

- CIS Bain-de-Bretagne
- CIS Baulon
- CIS Bédée
- CIS Bécherel
- CIS Bourg-des-Comptes
- CIS Bréal-sous-Montfort
- CIS Ercé-Teillay
- CIS Gaël-Muel
- CIS Grand Fougeray
- CIS Guipry
- CIS Guichen
- CIS Guignen
- CIS Iffendic
- CIS Irodouër
- CIS La Couyère
- CIS Laillé
- CIS Maure-de-Bretagne
- CIS Médréac
- CIS St Méen-le-Grand
- CIS Messac
- CIS Montauban
- CIS Montfort-sur-Meu
- CIS Pipriac
- CIS Plélan-le-Grand
- CIS Quédillac
- CIS Redon
- CIS Romillé
- CIS St Sulpice-des-Landes

Article 4 :

Les centres d'incendie et de secours sont classés en centres de secours principaux, centres de secours et centres de première intervention conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mars 2015 susvisé.

Les centres d'incendie et de secours peuvent se regrouper en coopération de centres dans les conditions prévues au règlement opérationnel du SDIS.

Article 5 :

Les emplois de direction du service départemental d'Ille-et-Vilaine sont fixés à 18 :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Le directeur départemental adjoint, directeur des ressources humaines
- Le médecin-chef, directeur du service de santé et de secours médical
- Le directeur administratif et financier, directeur du contrôle de la qualité de la gestion publique
- Le directeur de l'inspection et du contrôle de l'organisation de l'activité opérationnelle
- Le directeur des territoires et de la logistique
- Le directeur des opérations
- Le directeur des systèmes d'information et de télécommunication
- Le chef du groupement territorial Centre
- Le chef du groupement territorial Nord
- Le chef du groupement territorial Est

- Le chef du groupement territorial Sud-ouest
- Le chef du groupement des emplois et des compétences
- Le chef du groupement formation-sports
- Le chef du groupement prévention
- Le chef du groupement prévision-opérations
- Le chef du groupement des services techniques
- L'adjoint au directeur de l'inspection et du contrôle de l'organisation de l'activité opérationnelle

Article 6 :

L'arrêté conjoint du 16 avril 2014 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine est abrogé.

Article 7 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine.

Article 8 :

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le Tribunal administratif de RENNES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Arrêté n° 15-0670
Le Président du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours du département d'Ille-et-Vilaine

Objet : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2015

VU le statut général de la Fonction Publique Territoriale défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées ;
 VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
 VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
 VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
 VU le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;
 VU l'avis émis le 19 mars 2015 par la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non officiers ;

ARRETE

ARTICLE 1er – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels est établi, au titre de l'année **2015**, comme suit :

Ordre de classement	Noms	Prénoms
1	BIGOT	Patrice
2	EBALARD	Patrick
3	LE GOFFIC	Yohann
4	PAPIN	Luc
5	BOQUEN	Yannick
6	GAIGNOUX	Tanguy
7	PESLERBE	William
8	DEPEIGE	Patrice
9	HEINRY	Gurvan
10	HUCHET	Kevin

VU le décret n° 2012-521 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers et plus particulièrement l'article 22 ;
VU l'avis émis le 19 mars 2015 par la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non officiers ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – la liste d'aptitude pour l'accès au grade de **sergent de sapeurs-pompiers professionnels** est établie, par ordre alphabétique, au titre de l'année **2015**, comme suit :

NOM	PRENOM
PERSON	ANNE-LUC
HENNEQUIN	THOMAS
BESTIN	OLIVIER

ARTICLE 2 - Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine.